C O V I D 1 9

# Mesures de sécurité sanitaire déconfinement !

## Au niveau de l'Aéroclub et de son organisation

L'affichage des informations sur les gestes barrières et consignes à respecter depuis le **02 juin 2020** !

---

Le club met à disposition :

- un point d'eau,
- du savon,
- un rouleau de papier essuie-tout,
- un distributeurs de gel hydro-alcoolique sur le comptoir bar
- un sac spécifique pour récupérer les masques, lingettes ou autres déchets usagés.

Le club :

- A désinfecté les avions durant le confinement
- Assure un nettoyage fréquent des locaux, des matériels et des zones d'accueil des membres du club avec des produits désinfectants.
- A mis à jour les procédures normales des avions (check-list) pour y inclure le nettoyage et la désinfection de l'aéronef entre chaque utilisation (avant vol et après vol).
- Autorise, les vols solo ou les vols entre personnes ayant le même lieu d'habitation, **les vols avec des amis proches, les vols entre membres du club** et les vols avec instructeur.
- N'accepte pas les vols de découverte avec des non-membres jusqu'à nouvel avis.
- **Limite le nombre de personnes à 50** dans les salles de briefing et le club-house (respect de la distanciation physique)

# Mesures de sécurité sanitaire déconfinement !

## Au niveau des adhérents et du grand public

Les Gestes Barrières doivent être respectés dès l'arrivée à l'aéroclub et tout le temps nécessaire :

1. pas de poignée de mains,
2. pas d'embrassade,
3. distanciation physique respectée,
4. **pas de groupe de plus de 50 personnes**,
5. Temps de « retrouvailles » limité.
6. Utilisation du gel hydro-alcoolique (personnel ou celui présent à l'aéroclub)
7. Usage d'un masque personnel de protection (masque chirurgicaux, ou autre) pendant toute la durée de présence à l'aéroclub et/ou dans les aéronefs.
8. Pour les adhérents, utilisation du matériel individuel, casque radio, carte, outil de navigation, etc.
9. le club n'est pas ouvert au grand public jusqu'à nouvel ordre, de manière à avoir un flux de contacts limité au strict nécessaire pour la reprise de nos vols dans un premier temps.

C O V I D 1 9

# Mesures de sécurité sanitaire déconfinement !

## Page 3 / 5 insérée dans chaque Check-list

### AVANT LE VOL

La visite pré-vol doit être effectuée avec minutie comme d'habitude

- Prises pitot et statique.
- Purges
- Nettoyer avec des lingettes désinfectantes (**que le membre aura apportées**) l'ensemble du cockpit et des surfaces pouvant être touchées et plus particulièrement:
  - trappes de visite pré-vol (contrôle du niveau d'huile moteur), poignées d'ouverture / verrouillage de verrière ou poignées de porte, zones d'appui extérieures / intérieures,
  - ceintures de sécurité,
  - tableau de bord et tous les instruments, radios etc... manches / volants,
  - manettes des gaz,
  - commande de volets,
  - trim,
  - poignées de réglage de siège, casques, micros etc...

### PENDANT LE VOL

- Eviter de se toucher les yeux, la bouche et le nez
- Si le vol ne permet pas de respecter la distanciation physique entre les personnes embarquées, le port du masque de protection individuelle sera une condition indispensable à la réalisation du vol.

### APRES LE VOL

Le pilote répétera les consignes de nettoyage prévues dans la rbrique « avant le vol ».



CASE le 03 juin 2020

C O V I D 1 9

# Mesures de sécurité sanitaire déconfinement !

## Mesures aéronautiques de reprise d'activité

### Activités potentiellement autorisées

1. Vol en double commande avec un FI ou un FE, en prenant les mesures sanitaires nécessaires (masques)

2. Vol solo , solo supervisé, **vols entre membres pilotes du club**

3. Vol d'agrément des pilotes titulaires d'une licence et qualification de cours de validité. Des passagers peuvent être emmenés à condition:
   - qu'ils habitent au même lieu de résidence que le pilote
   - **qu'ils soient des amis proches du pilote**

4. Navigations limitées **en France,**
   Et ceci en respectant impérativement les NOTAM!

### Activités potentiellement interdites

1. Vols de découverte

2. Vols au profit des élèves en formation BIA

3. Vols dans le cadre du Partage de Frais Elargi.

4. Vols au profit de non-membres **hors cadre 3 ci-avant !**

# Mesures de sécurité sanitaire déconfinement !

FFA Fédération Française Aéronautique

## FICHE PRATIQUE
## COVID: LA REPRISE DES VOLS

## *ÉVALUEZ VOTRE NIVEAU DE COMPÉTENCE SUR LE BAROMÈTRE DE SÉCURITÉ DU PILOTE !*

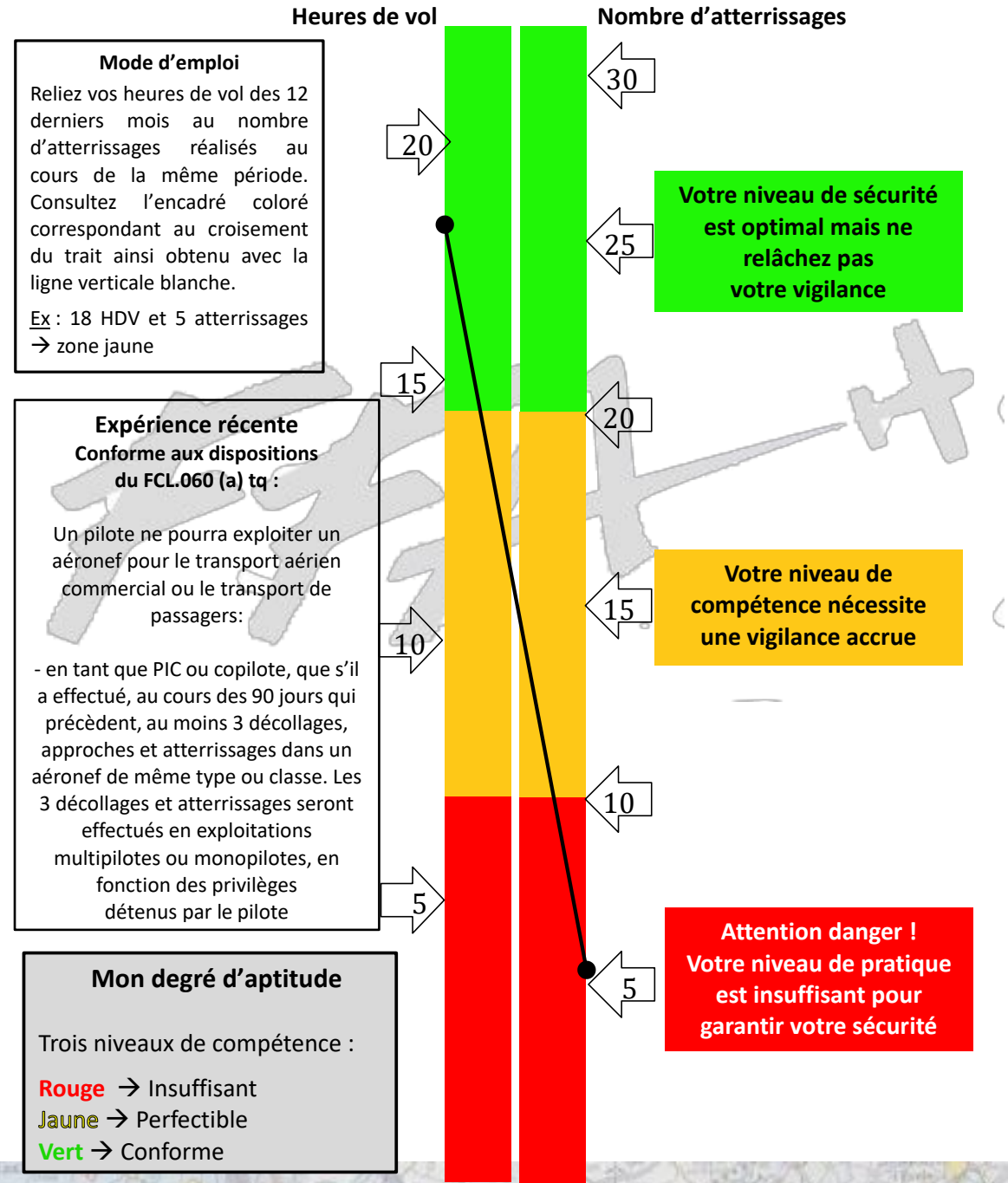

C O V I D 1 9

# Mesures de sécurité sanitaire déconfinement !

## Briefing pilotes avant la reprise des vols

i. Un briefing sera obligatoirement effectué par l'encadrement du club (FI, FE) pour les pilotes **qui se trouvent sous le coup de la dérogation DSAC**. (cf. Fiche Pratique COVID 19 éditée par la FFA)

Le briefing permettra :

- La possibilité d'évoquer son état d'esprit après la période de confinement,
- L'expression de ses attentes pour la remise en vol,
- La possibilité d'auto-évaluer son niveau de pilotage et ses connaissances depuis son interruption,
- Une remise à niveau des connaissances théoriques, pour effectuer en toute sécurité les manœuvres et les procédures pertinentes du vol,
- un refreshing des procédures spécifiques anormales et d'urgence pour la qualification de classe,
- L'acquisition de nouvelles connaissances, liées à la santé, dans le cadre du COVID-19
  (Procédure FFA, distanciation sociale, etc...),
- Un rappel du concept et des principes liés à la gestion de la menace et de l'erreur.

## Vol de sortie de confinement avec un FI, obligatoire si pas de vol dans les 3 mois précédents **(consignes club)**

- permet la mise en œuvre des procédures COVID dans le cadre pré-vol et vol,
- permet de s'assurer du niveau satisfaisant des pilotes dans le cadre de leur qualification de classe,
- permet de vérifier les compétences du pilote et contribue à améliorer la sécurité du vol.

C O V I D 1 9

# Mesures de sécurité sanitaire déconfinement !

**Si vous avez des problèmes de date de validité de licence ou de qualification, rapprochez-vous du RP, des Fi(A), FE(A) ou du DR du club qui vous apportera des précisions quant aux prolongations !**

## Supplément particulier aux licences Part-FCL délivrées par la France

**Conformément à la dérogation relative au Covid 19 (DSAC/PN/ Dir 20-047 du 01/05/2020) :**
**Extension de validité des licences, des qualifications, certificats et autorisations pour les personnels navigants.**
*(Attachment to Part-FCL Licences issued by France for aviation personnel in accordance with the exemption related to Covid 19 (Decision DSAC/PN/Dir 20-047 du 01/05/2020) : Extension of validity periods for licences, ratings, certificates and attestations of aircrew).*

**En signant ce supplément, j'atteste que :**
*(By signing this Attachment, I confirm that):*

**Le pilote suivant a rempli les conditions requises au titre des mesures d'atténuation de la dérogation :**
*(The following pilot has successfully completed the required conditions by the mitigation measures as specified in the exemption) :*

| Nom du pilote : *(Name of Pilot) :* | | Numéro de licence *(Licence number) :* | |
|---|---|---|---|

**Les durées de validité de ses qualifications/autorisations/certificats sont prolongées comme suit sans dépasser la date de fin d'application de la dérogation :**
*(The following validity periods are extended as mentioned without exceeding the end of the application of the exemption) :*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Qualification(s) de classe (8 mois) : ☐ Oui *Class rating(s) (8 months)* | | Date initiale de validité *Initial validity date* | | Date de validité étendue* *Extended validity date** | |
| Qualification(s) de type (8 mois) : ☐ Oui *Type rating(s) (8 months)* | | Date initiale de validité *Initial validity date* | | Date de validité étendue* *Extended validity date** | |
| Qualification(s) aux instruments (8 mois) : ☐ Oui *Instrument rating(s) (8 months)* | | Date initiale de validité *Initial validity date* | | Date de validité étendue* *Extended validity date** | |
| Qualification(s) vol en montagne (8 mois) : ☐ Oui *Mountain rating(s) (8 months)* | | Date initiale de validité *Initial validity date* | | Date de validité étendue* *Extended validity date** | |
| Compétences linguistiques : ☐ Oui (jusqu'à la fin de la dérogation) *Language proficiency (until the end of the exemption)* | | Date initiale de validité *Initial validity date* | | Date de validité étendue *Extended validity date* | *31/12/2020* |
| Qualification(s) d'instructeur : ☐ Oui (jusqu'à la fin de la dérogation) *Instructor rating(s)/Certificate(s) (until the end of the exemption)* | | Date initiale de validité *Initial validity date* | | Date de validité étendue *Extended validity date* | *31/12/2020* |
| Autorisation(s) d'examinateur : ☐ Oui (jusqu'à la fin de la dérogation) *Examiner certificates(s) (until the end of the exemption)* | | Date initiale de validité *Initial validity date* | | Date de validité étendue *Extended validity date* | *31/12/2020* |

**sans dépasser le 31/12/2020*
*(*not beyond 31/12/2020)*

**Validation des données renseignées / *Confirmation about the information given***

| Nom et numéro de licence de l'instructeur/examinateur *(Instructor/Examiner's name and licence number)* | Référence de la dérogation *(Exemption reference)* | Décision DSAC/PN/Dir 20-047 du 01/05/2020 | Date | |
|---|---|---|---|---|
| | Signature | | | |

**Dans le cas exceptionnel où le briefing du B.b) Article 2 n'est pas réalisable / *In the exceptional case where the briefing of point B.b) Article 2 is not possible***

| Nom du pilote *(Name of Pilot)* | | Référence de la dérogation *(Exemption reference)* | Décision DSAC/PN/Dir 20-047 du 01/05/2020 | Date | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Je certifie avoir révisé tous les éléments indiqués au point B.b) Article 2** *I certify that I have reviewed all the elements indicated in point B.b) Article 2* | ☐ Oui *(Yes)* | Signature | | | |

Remarque :

*Le pilote devra joindre une copie de ce supplément à la DGAC lors de la démarche en vue de la prorogation de ses qualifications/autorisations après avoir rempli les conditions associées et après la fin de l'état d'urgence sanitaire.*

Version du 30/04/2020



CASE le 03 juin 2020